



Communauté d'Agglomération
du Nord Basse-Terre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

SAINTE-ROSE, le 06/01/2024

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Pôle Aménagement Réseaux et Environnement
Département : Aménagement Durable de l'Espace Communautaire

Dossier suivi par : Philippe CHATAIGNE
Courriel : philippe.chataigne@canbt.fr

N/Réf. : 2020/PR/DGS/PARE/ADEC/N° 81

Monsieur le Préfet

De la Région Guadeloupe
Préfecture de la Guadeloupe
Rue Lardenoy
97 100 BASSE-TERRE

Objet : Construction de la base nautique à Sainte-Rose

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la construction de la base nautique sur la commune de Sainte-Rose, la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) sollicite une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en cadré par le décret n°2004-308 du 29 mars 2004 qui fixe les modalités nécessaires à l'Occupation du Domaine Public Maritime.

Cette construction d'environ 516 m² (surface plancher) est prévue à la pointe Le Boyer sur le boulevard maritime à proximité de l'ancienne base. Ce projet s'inscrit dans le programme de renouvellement urbain de la ville de Sainte-Rose.

Cet équipement est destiné à accueillir de multitudes d'activités dont la pratique du canoé kayak, de la voile et de l'aviron...ect.

L'objectif d'un tel outil pédagogique est de permettre aux jeunes de la zone de découvrir et de profiter de cet environnement naturel d'exception.

Le projet se situe entre le point de départ (coordonnées : long : 61°41'38"8 - lat. 16°20'05"5) et le point d'arrivée (long 61°41'37"0 - lat. 16°20'05"1).

Restant à votre disposition, pour toute information complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

